



DOSSIER D'INSCRIPTION

Salle Henri Cochet Place du Générale de Gaulle
69360 Saint Symphorien d'Ozon

2025 / 2026

Web : www.skdozon.fr

Facebook : SKD Ozon

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone 1 : Tél 2 :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

mail :@.....

Karaté ☐

Baby Karaté ☐

REGLEMENT COTISATION

Tarif Famille ☐ Autres membres de la famille inscrits :

Pass sport ☐

Chèque ☐ (nombre de chèque :) Espèce ☐

AUTORISATION PARENTALE (Obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné(e) M ou Mme autorise

Mon fils, ma fille (nom, prénom) :

A pratiquer le karaté au club et en compétition pour la saison sportive **2025/ 2026**.

D'autre part, je dégage de toute responsabilité les responsables du club en cas d'accident pouvant survenir à mon enfant, soit au cours du déplacement, soit au cours de la compétition elle-même, soit au cours des différentes manifestations et sorties auxquelles il ou elle participerait et autorise les dirigeants à prendre le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Je reconnais ce jour avoir pris connaissance du règlement intérieur du SEISHIN KARATE DO et y adhérer.

Fait à : le :

Signature :

Règlement intérieur :

Entraînements :

Réserve uniquement aux personnes à jour de leur cotisation de l'année sportive en cours et disposant d'un certificat médical permettant la pratique du karaté et du body karaté.

L'association autorise deux cours d'essai uniquement (fournir un certificat médical ou une décharge). Les cotisations et documents demandés sont les suivants : - Un certificat médical attestant l'aptitude au karaté. - La cotisation de l'association SKD et la prise de Licence de l'activité pratiquée- la copie de l'attestation d'assurance.

Remarque : Les inscriptions en cours d'année seront calculées pour la période qui va du jour d'inscription jusqu'à fin juin. Pour obtenir le bon montant, merci de nous contacter.

Toute personne n'ayant pas son équipement sera refusée aux cours.

La tenue devra être propre et conforme à la discipline pratiquée Une bonne hygiène corporelle est indispensable. Aucun bijoux ne doit être porté pendant la séance Le port des chaussures n'est pas autorisé sur les tatamis en revanche, il est vivement conseillé d'en avoir (claquettes ou autres) en dehors du pas de pratique.

Chaque élève devra posséder les protections obligatoires à la pratique des disciplines.

Sera exclue des entraînements :

Toute personne ayant un comportement antisportif, malhonnête ou encore irrespectueux (langage grossier, propos racistes et sexistes, comportements brutaux, non-respect du matériel collectif ou des locaux mis à disposition, des adhérents ou du professeur). Toute personne convaincue de vol (matériel collectif et contenu des vestiaires).

Remboursement de l'association des cotisations : Aucun remboursement possible au-delà des 2 cours d'essai. En revanche, pour toute absence justifiée de plus de 3 mois (certificat médical) : possibilité d'obtenir un avoir sur la prochaine saison.

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS

Je soussigné(e) Mr,

Mme.....

autorise le club à publier sur le site du club et son Facebook les films/photos des manifestations sportives me mettant en scène ou mes enfants.

Fait à :

Le ,

Signature :

Attestation sur l'honneur pour mineur :

Je soussigné(e)

.....

exerce l'autorité parentale sur

.....

.....

Atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'Annexe II-23 (art A231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu négativement à l'ensemble des items présentés

Fait à :

Le

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :